

Courriers CPAM : votre boîte aux lettres est-elle bien conforme ?

Depuis le début de l'année, 11 000 courriers de la CPAM n'ont pu être distribués à leurs destinataires. Parmi les raisons de non distribution : les boîtes aux lettres mal renseignées !

Pour recevoir les courriers de la CPAM adressés aux personnes de votre foyer, **tous les noms doivent figurer sur votre boîte aux lettres**. Dans le cas contraire, La Poste ne peut distribuer le pli et ce dernier revient à la CPAM qui ne peut l'exploiter. Alors allez jeter un œil à votre boîte aux lettres !